N°145 mars-avril 2024

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu **le mardi 2 avril 2024 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Heures d'ouverture
Mercredi : 14h00-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h00-11h30

Naissance

QUINTON Gabrielle née le **10 janvier**

Fermeture mairie

La mairie sera fermée exceptionnellement samedi 30 mars 2024

Rédaction et de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com par mail, merci de faire la demande à cette adresse :**

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro (mai-juin) déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à **communication@stjean-vilaine.fr** au plus tard le **26 avril**.

Informations municipales et extra-municipales

Gendarmerie : réunion publique

La gendarmerie nationale sera présente à la salle annexe le **mardi 19 mars à 19h00** (près de la salle des sports) pour vous sensibiliser et vous inciter à plus de vigilance pendant la période des jeux olympiques et paralympiques qui s'étendra du **26 juillet au 08 septembre.** En effet, pendant cette période, les effectifs de la gendarmerie seront sérieusement diminués pour pallier à la sécurité des sites retenus. **Entrée libre et gratuite.**

Incivilités encore et toujours…

Franchement de qui se moque-ton ? **10 mètres, 5 crottes de chien !**

Si vous ne respectez pas les lieux, respectez au moins le travail du Conseil Municipal des Jeunes qui a fait installer sur l'ensemble de la commune des bornes de sacs à déjections canines. **Si vous ne pouvez vous occuper de vos animaux, n'en prenez pas** ! C'est bien d'avoir des animaux, c'est mieux de respecter ses concitoyens et le travail des agents techniques.

Complémentaire santé communale

La mairie de Saint jean Sur Vilaine souhaite maintenir un accès aux soins plus abordable pour ses administrés et a donc décidé de reconduire la proposition de mutuelle communale auprès d'AXA. Des coupons sont disponibles à la mairie pour ceux qui souhaitent une étude comparative.

Pour toute information, vous pouvez prendre contact avec **Monsieur Pierre-Arnaud ANDRIEU** au **06.30.75.67.74**.

Renouvellement du dispositif Argent de poche

La commission du CCAS a décidé de renouveler le dispositif « **Argent de poche** » pour l'année 2024. Ce dispositif permet aux jeunes âgés de **16 à 18 ans** de participer à des missions sur leur commune et de percevoir, en contrepartie, une indemnisation de **15 euros** par mission de **3h00.**

Les missions seront effectuées pendant les vacances scolaires (semaines **27-35 et 43**). Les jeunes intéressés peuvent déposer dès à présent à la mairie une lettre de motivation mentionnant leurs disponibilités ainsi qu'un CV avant le **07 juin 2024**.

Pour information, le nombre de places est limité et la priorité sera donnée aux plus jeunes n'ayant jamais effectué de missions. **Renseignements** : **02.99.00.32.55 mairie@stjean-vilaine.fr**

Nouvel agent technique sur la commune

L'équipe de la mairie s'est agrandie avec l'arrivée début janvier dans nos services de Jean-François **GAULAY** en charge des bâtiments communaux.

Il travaille en binôme avec Christophe **BLANDEL** en charge de la gestion des espaces verts. Nous lui souhaitons la bienvenue.

CMJ : actualités

Grâce à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, les sapeurs pompiers de Châteaubourg ont eu le plaisir de former des jeunes citoyens de la commune aux gestes qui sauvent !

Une démarche pleine de sens qui complète l'installation par la commune de deux défibrillateurs. Un sur le mur de la mairie et l'autre à la salle des sports. Une deuxième séance ouverte à tous sera proposée très prochainement.

Nouvelles élections du CMJ en juin

Les conditions pour devenir membre du CMJ sont les suivantes :

- Habiter Saint Jean sur Vilaine
- Être en classe de CM1, jusqu'à la seconde

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **lundi 4 mars et jusqu'au dimanche 02 juin**.

La fiche de candidature est disponible à la mairie ainsi que sur le site internet de la mairie.

Les élections sont prévues le **samedi 29 juin** de 9h00 à 11h30 à la salle du Conseil de la Mairie. **Pour plus d'informations :**

https://www.stjean-vilaine.fr/conseil-municipal-des-jeunes

16 ans : recensement militaire obligatoire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire **recenser à la mairie de leur domicile**, ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.**

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**. La démarche est à faire auprès de la mairie du domicile qui délivrera une attestation de recensement en apportant sa **carte d'identité**, son **livret de famille** et un **justificatif de domicile**.

Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. **Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique**. Le recensement permet aussi **l'inscription d'office** du jeune sur les **listes électorales à ses 18 ans.** Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout **changement de situation**.

L'absence de recensement entraine l'impossibilité de participer à la **JDC** et donc de passer les concours ou examens d'État (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée) avant l'âge de 25 ans, et ne vous permet pas l'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

Il est toujours possible en cas d'oubli de se faire régulariser auprès de la mairie de son domicile.

Plus d'infos : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870

ACTUALITÉS

Bilan des déchets collectés en 2023 : en route vers la réduction !

En 2023, 67 757 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, issus de la collecte en porte-à-porte, bornes d'apport volontaire et déchèteries.

Comment comprendre ces chiffres ? Nous vous expliquons !

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des extensions des consignes de tri des emballages, permettant aux usagers de trier TOUS les emballages, mais aussi par l'ouverture de nouvelles filières de tri en déchèterie. En 2023, chaque habitant du territoire a produit **408kg de déchets**, tous les flux confondus. Comparé aux moyennes régionales, ce chiffre est très positif ! En 2021, un habitant breton produisait **623kg de déchets** : le **SMICTOM SE 35 et ses habitants se situent bien en-dessous de cette moyenne en 2023.**

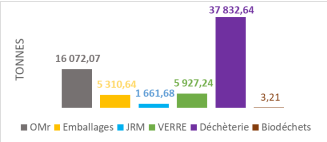

Tonnages de déchets collectés pour chaque filière en 2023

Dans leur ensemble, toutes les filières ont diminué en 2023, comparé à 2022. Les déchèteries représentent cependant la majeure partie des déchets collectés par le syndicat, 58% au total. L'année 2023 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle filière de tri : les biodéchets. Cette filière sera amenée à être déployée sur tout le territoire jusqu'en 2025, grâce au tri à la source des biodéchets.

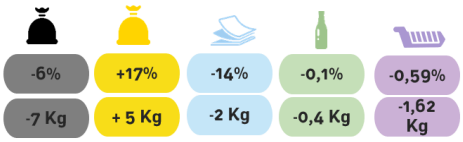

Comparaison des flux collectés par filière entre 2022 et 2023

Les évolutions entre 2022 et 2023 sont marquées par une augmentation de 17% de la filière emballages : un signe encourageant puisqu'elle montre que les habitants **ont réussi à mettre en place un nouveau geste de tri** ! Un maintien de la diminution des ordures ménagères (-6%) va de pair avec la mise en place des extensions des consignes de tri. Côté déchèteries, le pic d'apport post crise sanitaire a diminué et les quantités de déchets collectés se stabilisent. À noter que les déchets qui finissent en **enfouissement ont diminué**, comparé aux années précédentes.

Tous ces efforts investis dans le déploiement de nouvelles filières et l'adoption de gestes de tri visent à remplir des objectifs locaux, mais aussi réglementaires, à savoir :

Réduire les apports en déchèterie qui représentent près de la moitié des déchets produits par habitant, en proposant des alternatives favorisant l'économie circulaire locale, via le réemploi et la récupération.
Poursuivre et encourager les efforts de tri pour la filière des emballages et des biodéchets.
Réduire le recours à l'enfouissement et la production de déchets ménagers.

EN LIGNE

NOUVEAUX ARRIVANTS : FAITES VOS DEMANDES EN LIGNE !

Vous venez **d'emménager sur le territoire** du SMICTOM Sud-Est 35 ? Vous arrivez d'une autre commune du territoire et vous avez une demande ou une déclaration à faire ? **Toutes les démarches sont disponibles sur le site** www.smictom-sudest35.fr : déclaration d'emménagement/déménagement, demande de bac ou de badge, demande d'informations... Sur notre site ou par téléphone, nous sommes disponibles pour suivre et répondre à vos démarches.

Le Village du Réemploi et de la Réparation

Une date à inscrire dans votre agenda !

Le Village du Remploi et de la Réparation, c'est le rendez-vous annuel du SMICTOM pour les habitants, acteurs et partenaires du territoire en matière d'économie circulaire. **La troisième édition aura lieu le samedi 8 juin 2024, à la salle Le Gentieg à Janzé.**

Le Village, c'est reparti pour une 3ème année ! Avec le soutien de Roche aux Fées Communauté, le syndicat s'engage à proposer et promouvoir des solutions permettant de réduire et de valoriser les déchets du quotidien. Ce salon s'inscrit dans une perspective d'engagement du syndicat : proposer des solutions vertueuses et alternatives aux déchets que nous produisons, en agissant localement pour réduire et consommer de manière responsable. Les réseaux d'économie circulaire, animés par les associations, artisans et collectivités, sont une ressource essentielle pour engager le territoire dans une gestion raisonnée et raisonnable en matière de déchets. Pour rappel : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le 8 juin prochain, vous pourrez donc aller à la rencontre d'acteurs du réemploi et de la réparation : artistes, associations, artisans, réparateurs... qui travaillent tous pour la valorisation des déchets que nous produisons localement. Ce sera l'opportunité pour les visiteurs de découvrir de nouvelles façons de consommer : la réparation d'objets du quotidien, la récupération grâce à l'art et l'artisanat, le réemploi grâce à la seconde main...

Le programme complet sera bientôt disponible sur le site du SMICTOM : www.smictom-sudest35.fr

EN BREF

Tri des emballages : rappel des consignes

Voilà maintenant un an que tous les emballages se trient ensemble ! Pour continuer à avoir ce bon geste et valoriser de nouveaux déchets, il est important de respecter certaines consignes de tri et de dépôt, notamment :

Il ne faut **pas emboîter les emballages** les uns dans les autres. Si vous souhaitez gagner de la place dans votre sac jaune, vous pouvez **aplatir les emballages dans la longueur.** Il n'est **pas nécessaire de laver vos emballages** avant de les jeter, vous pouvez simplement les rincer.

Tri des cartons : rappel des consignes

Les cartons ont des consignes de tri spécifiques : Ils sont à **déposer en déchèterie**.
Il est **interdit de les déposer dans ou au pied des bornes d'apport volontaires**.
Déposés dans les bornes, ils remplissent et bloquent ces dernières, nuisant à la qualité du service de collecte.

BIEN UTILISER SES SACS JAUNES

L'acquisition et la distribution des sacs jaunes **ont un coût chaque année pour la collectivité.**

Cela entre dans la composition **de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, payée par les usagers.**

Détourner leur usage, c'est augmenter leur besoin et donc **leur coût pour l'habitant.**

Bibliothèque Municipale

Nouveautés mars-avril 2024

« En pleines lumières »

Mercredi 20 mars 2024

16h00 à l'ancienne cantine

Décollage imminent, c'est parti pour des histoires lumineuses… De belles lectures, des jeux d'ombres et de lumières et des surprises...

Animation présentée par Marion Dain

Gratuit - sur inscription / Enfants

(à partir de 3 ans)

Durée - environ 1 heure

« Relaxation autour des 5 sens »

Samedi 23 mars 2024

10h30 à l'ancienne cantine

Atelier animé par Séverine Moussault de Respire&Marche

Gratuit - sur inscription / Ados (à partir de 14 ans) - Adultes

Durée : 1 heure - Places limitées

Renseignements et inscriptions : 02.99.00.71.83

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

En mars, la bibliothèque résonne aux sons des mots

Atelier "Au cœur de ma sensibilité"

Vendredi 8 mars 15h30-17h30 à l'ancienne cantine

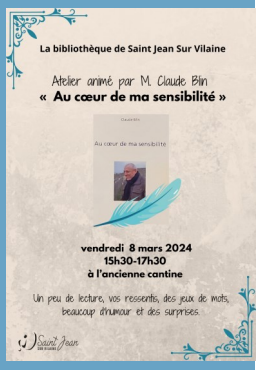

Atelier ludique **animé par Monsieur Claude Blin** autour de son recueil **« Au cœur de ma sensibilité »**.

Au programme : Un peu de lecture, vos ressentis, des jeux de mots, beaucoup d'humour et des surprises.

Atelier pour Adulte - Gratuit sur inscription.

Exposition de poèmes

Vous avez **un poème préféré**, qui vous a **marqué(e), ému(e)**, vous souhaitez le partager, envoyez le par mail à **bibliotheque@stjean-vilaine.fr** ou déposez-le sur place, il sera exposé à la bibliothèque tout le mois de mars.

Renseignements : bibliothèque 02.99.00.71.83

Pays de Vitré

Printemps de l'emploi

Du 7 au 20 mars à Vitré

Le « **Printemps de l'emploi** » est le nouveau rendez-vous pour tous les actifs du territoire à la recherche d'un emploi, d'un stage, d'une alternance ou d'un job d'été.

Au programme :

Du 07 au 15 mars : Préparation aux candidats

Du 11 au 20 mars : Découverte de métiers

14 mars : Reconversion professionnelle

15 mars : Job dating

Renseignements :

Vitré Communauté 02 99 74 52 61

PAE Châteaubourg 02.99.00.91.15

PAE La Guerche 02.99.96.19.00

Soirée-débat

L'AVC, La vie d'après et le bien-être des aidants

Jeudi 7 mars à 20h00 au Restaurant la Grenouillère Vitré

Les élus MSA du comité local de Vitré en partenariat avec France AVC 35 et le CLIC des Portes de Bretagne, propose une réunion d'information et d'échanges sur **l'AVC : « La vie d'après et le bien être des aidants » : Le jeudi 7 mars à 20h00, à la Grenouillère, route Ernée à Vitré.**

Cette soirée-débat sera l'occasion de découvrir ce qu'est un AVC :

Les **répercussions sur la vie quotidienne** de ceux qui en sont victimes et de leur entourage.

Les possibles **séquelles/conséquences** médicales, sociales, familiales, conjugales…Comment prendre soin de soi en tant qu'aidant ?

Connaître les **structures ressources** de soutien aux victimes d'AVC et leurs aidants,

Connaître les **aides financières**, techniques… pour le malade et son entourage.

Entrée libre, gratuite et ouverte à tous.

La parole aux Associations

UNC

Assemblée d'arrondissement du 10 février 2024

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée à la salle annexe des sports de Saint Jean sur Vilaine, nous avons accueilli **36 associations de l'arrondissement de Vitré avec environ 60 personnes**. L'assemblée a débuté par un café et croissant de bienvenue. **Marc Fauvel**, Maire et Soldat de France a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux adhérents et présenter la commune. Le président de l'UNC de Saint Jean sur Vilaine, **Emile Lejas** également administrateur départemental a présenté la section communale qui compte **22 adhérents**, avec la présence de :

- **Thierry Jacquet,** administrateur départemental et responsable de l'arrondissement de Vitré qui a animé cette assemblée générale.
- **Daniel Jolys,** administrateur départemental et responsable du journal UNC.

L'assemblée a débuté par une minute de silence.

Au cours de l'intervention, Thierry Jacquet a présenté le positionnement de l'UNC par rapport aux adhérents : la nécessité d'accueillir de nouveaux adhérents (Soldats de France, Opex et membres associés) de façon à conserver ce devoir de mémoire.

En 2023, nous avons comptabilisé **1804 adhérents** au niveau de l'arrondissement de Vitré. Il est important de faire participer les **enfants des écoles et le conseil municipal des jeunes.**

Pour les adhésions : plusieurs possibilités de cotisations ont étés détaillées. L'adhésion de base auquel peut être ajoutée la revue " **UNC 35** " et la revue " **La Voix du Combattant** ". Après les différentes questions et observations des adhérents, les animateurs ont remercié les participants pour leur écoute attentive.

L'assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié. **Le Président Emile Lejas**

USSJ

Un petit mot du club

Cette année, l'US Saint Jean devait fêter **ses 50 ans**.

Nous avons pris la décision de reporter cet événement **en juin 2025** afin de préparer au mieux cette journée qui reflète bien le club et toutes les personnes présentes depuis toutes ces années.

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux, afin de connaître les événements du club tout au long de l'année et également avoir la date exacte des 50 (51) ans du club en juin 2025.

A très bientôt !!

Facebook : US Saint Jean

Instagram : usstjean

<u>Prochaine animation à noter dans vos agendas :</u>

Tournoi de football Mercredi 1 er mai à partir de **10h00 au terrain des sports.**

Uniquement sur inscription.

Date limite : **15 avril 2024**

Buvette et restauration toute la journée sur place.

Informations au **06.51.74.44.52**

Club du sourire

Programme du club de mars-avril

Jeudi 07 mars

Après-midi détente. Belote et jeux divers avec une dégustation de crêpes à la pause. Pour les gourmands, à ne pas manquer.

Mercredi 10 avril

Concours de belote organisé par le club du sourire avec partage du cochon de chez Monsieur ORY. **Inscriptions sur place à partir de 13h30.** Rendez-vous à la salle polyvalente, rue du Poirier. **10 euros par équipe.**

Jeudi 4 avril

Danse en ligne. Venez passer un après-midi avec nos deux animatrices, **Marie-Jo** et **Marie-Paule** pour apprendre des pas de danse en musique. Rendez-vous à **13h30 pour les débutants** et **14h00 pour tous** à la **salle polyvalente**, rue du Poirier.

Renseignements : contacter **Marie-Jo GAILLARD,** Présidente du club au **02.99.00.73.75**

AEJI

Recrutement d'un directeur.trice adjoint.e/animateur.trice jeunesse

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Accueil Enfance Jeunesse Intercommunale regroupant les communes de Saint Jean sur Vilaine, Marpiré, Champeaux. L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi et les vacances scolaires et accueille en **moyenne 35 enfants de 3 à 11 ans**. L'association a la volonté d'étendre son accueil pour les jeunes de **12 à 14 ans sur le territoire**. Pour ce faire, **l'AEJI cherche une personne dynamique et motivé.e pour s'investir dans la structure et la faire évoluer**.

Description du poste : encadrement de l'équipe ainsi que l'animation des activités avec les enfants de l'accueil de loisirs (3-11 ans). Gestion administrative de l'accueil de loisirs en binôme avec la directrice que vous remplacerez durant son absence. Développement d'activités pour les jeunes de 12 à 14 ans sur les vacances scolaires et l'été : Projet mini-camp été et création d'un espace pour les 12-14 ans. **Contrat à durée indéterminé intermittent 80% ETP annualisé -1645€ brut/mois** Prise de poste : **Avril 2024** Candidature : CV et lettre de motivation avant le **15/03/2024 à aejicsf@gmail.com**

Contact Marie POIRIER, Directrice, 06.89.08.39.53.

Extrait de séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Répartition 2024 du produit des amendes de police 2023 relatives à la circulation routière

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). En application de ces articles, les sommes allouées seront utilisées au financement des projets d'aménagements s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière. Monsieur Le Maire propose d'en faire la demande pour les travaux suivants : Pourtour de l'Eglise ; Accessibilité (descente près de la bibliothèque) et rue du Poirier. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets cités ci-dessus. **(Cf délibération 2024-01-03)**

Demande de subventions pour différents projets d'investissement

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour engager les demandes de subventions pour les projets suivants :

-**Rénovation salle polyvalente**.
-**Construction d'un Pôle Santé**.
-**Réhabilitation de la maison 4, rue de La Cour en micro-crèche.**

Les demandes seront faites auprès du Département (DETR), de la Préfecture, de l'Etat et de Vitré Communauté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches pour constituer les demandes de subventions auprès des différents organismes.

(Cf. délibération 2024-01-04)

Renouvellement du contrat mutuelle Communale pour l'année 2024

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023 la Commune a proposé aux habitants de Saint-Jean-sur-Vilaine une mutuelle Communale avec AXA.

Cette proposition consiste à mettre à disposition une complémentaire santé à des conditions tarifaires préférentielles pour les habitants de St-Jean-Sur-Vilaine. En contrepartie, la Commune doit en informer les habitants. Un interlocuteur est désigné par AXA pour la Commune de Saint-Jean.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la mutuelle Communale et autorise Monsieur Le Maire à signer la proposition d'AXA.

(Cf . Délibération 2024-01-05)

Devis pour diagnostics « amiante » et « plomb » pour la maison 4, rue de La Cour

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise **Réal Diag** pour un montant de **1 600.00 € H.T. (1 920.00 € T.T.C.)** pour les diagnostics amiante et plomb nécessaires avant d'engager les travaux pour la future micro-crèche et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

Devis pour étude de sol dans le cadre de la construction de cellules pour Pôle Santé et réhabilitation de la maison 4, rue de La Cour en micro-crèche

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de **l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT** pour un montant de **3 000.00 € H.T. (3 600.00 € T.T.C.)** et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le biens suivant :

Un bien situé **14, rue du Poirier,** cadastré section **A n°1208 d'une superficie de 212 m²**.

Un bien situé **13, rue de l'Eglise**, cadastré section **A n°560, 1141 et 1139** d'une superficie totale de **338 m²**.

Retrouvez les derniers comptes-rendus du Conseil sur le site de la Mairie.

https://www.stjean-vilaine.fr/conseil-municipal